

Auch, le 29 avril 2009

Secrétariat Particulier

Référence
2009-110

Madame, Monsieur le Maire,

Dans le cadre du plan de développement numérique des écoles rurales, le gouvernement a décidé de s'engager à subventionner 5000 écoles situées dans les communes de moins de 2000 habitants afin de leur permettre de se doter d'un équipement numérique complet. Ce programme, inscrit dans le cadre du plan de relance, a pour objectif de « donner à chaque élève, partout sur le territoire, les mêmes chances de maîtriser les techniques d'information et de communication et de développer des outils nouveaux au service de l'enseignement ».

Une convention nationale a été signée entre l'association des maires ruraux de France et le ministère de l'Éducation Nationale permettant de définir les modalités de coopération en matière de déploiement de ce plan.

Des informations complémentaires ont été apportées par l'intermédiaire du site maire-info.com. Par ailleurs un cahier des charges dresse l'inventaire de l'ensemble des équipements et ressources nécessaires.

Le ministère de l'Éducation Nationale subventionne le coût hors taxe de ces équipements (matériel, installation, garantie et si nécessaire mise aux normes, câblage et sécurisation du local accueillant les ordinateurs) de « l'école numérique rurale » à hauteur de 80% jusqu'à concurrence d'un montant de 9000 euros. En outre, il sera possible de récupérer le montant de la TVA.

Par ailleurs, le ministère donne aux écoles la possibilité de disposer de ressources numériques de qualité qu'elles auront la liberté de choisir dans un catalogue national (valeur d'un montant de 1000 euros pour chaque projet).

Vous trouverez les détails de l'opération ainsi que les documents consultables et téléchargeables à l'adresse suivante :

www.educnet.education.fr/primaire/ecole-numerique-rurale

<http://ecolesnumeriques.amrf.fr>

Conformément aux instructions de monsieur le Ministre, un appel à candidature s'adressant aux responsables pédagogiques des écoles et aux maires des écoles concernées est organisé par mes services. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site de l'inspection académique du Gers

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur d'Académie,

Jean-René LOUVET,

Dossier suivi par
Jean-René LOUVET, IA-
DSDEN
Téléphone
05 42 54 03 15
Fax
05 42 54 03 19
Mél.
ia32
@ac-toulouse.fr

7 bis rue Gambetta
32000 AUCH